DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

Renseignements préliminaires
pour la réalisation d'un projet en milieu nordique

Septembre 2016

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

À l'usage du Ministère	Date de réception : Numéro de dossier :

1. Initiateur du projet (personne morale ou physique)

Nom :	**Wallbridge Mining Company Limited**
Adresse civique :	129 Fielding Road Lively, Ontario CANADA P3Y 1L7
Adresse postale (si différente) :	-
Téléphone :	(705) 682-9297
Télécopieur :	1-888-316-4156
Courriel :	mkord@wallbridgemining.com
Responsable du projet :	Marz Kord, Président & CEO
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1172006968

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	**WSP Canada Inc.**
Adresse civique:	16e Étage 1600, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, Québec CANADA H3H 1P9
Adresse postale (si différente):	152, avenue Murdoch Rouyn-Noranda, Québec CANADA J9X 1E2
Téléphone :	819 797 3222
Télécopieur :	819 762 6640
Courriel :	Sylvie.baillargeon@wspgroup.com
Responsable du projet :	Sylvie Baillargeon
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1148357057

Si un consultant est mandaté par l'initiateur du projet, ce dernier doit fournir une résolution indiquant qu'il a mandaté le consultant pour qu'il dépose la présente demande.

3. Titre du projet

Programme d'exploration et de mise en valeur du gisement Fénélon.

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

En septembre 2016, *Wallbridge Mining Company Ltd* s'est porté acquéreur de la propriété minière Fénélon. La propriété est constituée d'un bloc de 19 claims et d'un bail minier (BM-864). Une étude de préfaisabilité, basée sur les résultats obtenus lors des travaux d'exploration et de mise en valeur antérieures, est en cours. Les informations concernant les ressources minérales ont été jugées suffisantes afin de débuter le processus d'autorisation pour une éventuelle exploitation, dont le dépôt des renseignements préliminaires au COMEV en novembre 2016. À ce jour, la durée de vie de la mine est estimée à environ 13 mois. Wallbridge souhaite cependant évaluer la possibilité de prolonger celle-ci en procédant à une campagne d'exploration souterraine à partir de la rampe antérieurement foncée et de procéder, le cas échéant, à un échantillonnage en vrac.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les catégories de terres (I, II et III), les municipalités et, obligatoirement, les coordonnées géographiques (degrés.minutes.secondes) selon le système de coordonnées GEO NAD83. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale pour localiser le projet. La version électronique du document de renseignements préliminaires doit être accompagnée des fichiers de formes (shape files) qui ont servi à la réalisation de la carte de localisation du projet.

Le projet minier Fénélon est situé dans la province de Québec, sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, dans la région administrative Nord-du-Québec, sur des terres de catégorie III.

Le site est localisé à environ 140 kilomètres au nord de La Sarre (Abitibi-Témiscamingue) et à 75 kilomètres au nord-ouest de Matagami (Nord-du-Québec).

Le site est situé dans les Cantons Fénélon, Jérémie, Caumont et Gaudet au Québec (Latitude 50o 0' 38.13'' N, Longitude 78o 37' 6.51'' O). Il est situé le long du segment est de la zone de déformation Sunday/Detour Lake.

Les cartes à l'annexe A du document joint au présent formulaire illustre la localisation générale du projet.

6. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases du projet (aménagement, construction, exploitation et restauration, s'il y a lieu), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, les aménagements et les travaux prévus (déboisement, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Voir le document joint au présent formulaire pour la description du projet.

7. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux biophysique et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Présenter également les différentes contraintes à la réalisation du projet.

Voir le document joint au présent formulaire pour la description des composantes du milieu.

8. Principaux impacts appréhendés

Pour chacune des phases du projet (aménagement, construction, exploitation et restauration, s'il y a lieu), décrire sommairement les principaux impacts, sur les milieux biophysique et humain, susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Dans le cas des projets de « zone grise », fournir suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer les impacts du projet sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu d'assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présenter les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

Voir le document joint au présent formulaire pour la description des principaux impacts appréhendés.

9. Modalités d'information et de consultation du public

Le Ministère encourage les initiateurs de projet à informer et à consulter la population dès le début de la planification du projet et lors de la préparation de l'étude d'impact, et ce, afin de permettre une meilleure intégration du projet dans le milieu. Mentionner les diverses formes d'information et de consultation publiques déjà réalisées ou prévues au cours de l'élaboration du projet, y compris les échanges avec les populations locales, notamment les Cris, les Inuits ou les Naskapis, et préciser, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées.

Des rencontres sont prévues dans le cadre des démarches pour la mise en exploitation du projet. Des lettres de présentation du projet ont été envoyées aux communautés concernées, soient Algonquines et Cries ainsi qu'aux conseils de bande afin de les inviter à communiquer avec le promoteur pour la tenue de rencontres. Une rencontre est par ailleurs prévue en janvier 2017 avec la communauté de Waskaganish. Ces réunions et communications auront pour objectif l'information et la consultation des personnes habitant le territoire, et ce, tout au long du processus, soit de la planification du projet à la fin de l'exploitation du gisement.

10. Calendrier de réalisation du projet

Présenter le calendrier de réalisation du projet, en précisant les différentes phases de réalisation et en tenant compte, notamment, du temps requis pour le déroulement des différentes étapes de la procédure, la préparation de l'étude d'impact et la tenue de sessions d'information ou de consultations publiques par l'initiateur ou les comités responsables.

Les activités débuteraient en 2017, dès la réception de tous les permis et autorisations requis et lorsque les conditions au site seront favorables.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Les démarches administratives en vue d'une phase d'exploitation ont débuté en novembre 2016 par le dépôt des renseignements préliminaires.

12. Signature du demandeur

Je (nom du demandeur ou du signataire autorisé, titre), certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.

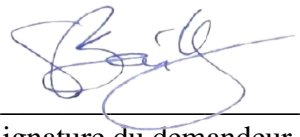

Signature du demandeur ou du signataire autorisé	21 décembre 2016 Date